



**CONTRAT de PARTENARIAT
DÉPARTEMENT de la SAVOIE
Communauté d'agglomération GRAND CHAMBERY
Commune de CHAMBERY
AVENANT n°1**

ENTRE :

Le Département de la Savoie, représenté par Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil départemental, dûment habilité par décision de la Commission permanente du 6 décembre 2019,

La communauté d'agglomération Grand Chambéry – représentée par Monsieur Xavier Dullin, Président, dûment habilité par la délibération du

Et

La commune de Chambéry, représentée par Michel DANTIN, Maire, dûment habilité par la décision du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Étant préalablement rappelé :

Le contrat de partenariat entre le Département de la Savoie, la Communauté d'agglomération Grand Chambéry et la Commune de Chambéry a été signé le 19 avril 2019.

COMPTE TENU QUE :

- Grand Chambéry, signataire du contrat, et le syndicat mixte des stations des Bauges, maître d'ouvrage de l'action « Via ferrata Aillon », ont sollicité la suppression de cette dernière action prévue au contrat au titre du volet « développement touristique des Bauges » pour laquelle une subvention départementale de 40 000 euros était prévue.
- L'action concernant la réalisation d'un parc ludique aérien en forêt appelé désormais « le Pays suspendu des géants » et non plus « Village des lutins » nécessite un budget complémentaire pour scénariser l'équipement et offrir à la clientèle familiale un produit de qualité, ludique et attractif.
- Certaines actions du contrat ont pris du retard dans leur réalisation.

Il est décidé :

- l'annulation de la subvention inscrite au contrat pour l'action « via ferrata – Aillon »,
- la réaffectation de la subvention de 40 000 €, initialement prévue pour cette action, au profit de l'action « le Pays suspendu des géants».

Plan de financement initial de l'action :

Coût de l'opération HT :	500 000 €
Subvention attendue du Département :	150 000 €

Nouveau plan de financement de l'action :

Coût de l'opération HT:	600 000 €
Subvention Département :	190 000 €

- le rééchelonnement de l'échéancier indicatif prévisionnel des crédits annexé au contrat, compte tenu du retard pris dans la réalisation de certaines actions.

Le tableau financier joint en annexe au présent avenant annule et remplace la précédente version.

Les autres articles du contrat sont inchangés.

Fait à Chambéry en trois exemplaires, le

Pour Grand Chambéry
Xavier DULLIN

Président

Pour le Département de la Savoie
Hervé GAYMARD

Président

Pour la Commune de Chambéry
Michel DANTIN

Maire